

## TARIFICATION DES PRESTATIONS DU SERVICE D'AIDE A DOMICILE

### ANNEXE TARIFICATIONS DES PRESTATIONS DU SAAD 2025

Le SAAD du CCAS de Villeneuve-Saint-Georges intervient en mode prestataire sur les services suivants :  
 L'entretien courant du logement - les courses, le repassage - la préparation des repas - les aides pour les actes essentiels et de confort de la vie - aide à la toilette- l'accompagnement à l'extérieur - les démarches administratives simples - le portage de repas- aide au maintien du lien social

#### TARIF DU TAUX PLEIN

Pour les bénéficiaires sans prise en charge d'une caisse de retraite, du département ou autres financeurs le tarif de la prestation d'aide à domicile est fixé à 24,58 €/heure.

#### TARIFICATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE

Prise en charge	Participation horaire des usagers	Participation horaire du CD 94	Date d'effet
APA	En fonction des ressources	24,58 €	01/04/2025
PCH/ACTP	En fonction des ressources	24,58 €	01/04/2025
AIDE SOCIALE	En fonction des ressources	24,58 €	01/04/2025

#### CAISSES DE RETRAITE et MUTUELLES

Organisme financeur	Participation horaire des usagers	Participation horaire de l'organisme	Date d'effet
CNAV	En fonction des ressources	26,30 €	01/02/2025
CCAS	En fonction des ressources	26,30 €	01/01/2025
MUTUELLES et CORPORATIVES D'HOSPITALISATION (autre que ARDH CNAV)	En fonction des ressources	De 14,47 € à 26,30 € <i>selon le barème et composition du foyer</i>	01/01/2025
		Forfaitaire	Si couvert par le contrat du bénéficiaire

#### TARIFICATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE

Prise en charge	Participation horaire des usagers	Participation horaire du CD 91	Date d'effet
APA	En fonction des ressources	24,58 €	01/01/2024

## Résultats budgétaires de l'exercice

15901 - C.C.A.S ACCUEIL

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	41 894,81	408 410,11	450 304,92
Titres de recette émis (b)	15 370,53	305 533,35	320 903,88
Réductions de titres (c)		36 584,87	36 584,87
Recettes nettes (d = b - c)	15 370,53	268 948,48	284 319,01
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	41 894,81	408 410,11	450 304,92
Mandats émis (f)	5 832,63	460 186,16	466 018,79
Annulations de mandats (g)		121 422,94	121 422,94
Dépenses nettes (h = f - g)	5 832,63	338 763,22	344 595,85
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	9 537,90		
(h - d) Déficit		69 814,74	60 276,84

# Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

15901 - C.C.A.S ACCUEIL

Exercice 2024

I - Budget principal Investissement Fonctionnement	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE L'EXERCICE DE L'EXERCICE 2024
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif C.C.A.S ACCUEIL Fonctionnement	27 430,81 55 379,48 82 810,29		9 537,90 -69 814,74 -60 276,84		-14 435,26 22 533,45 22 533,45
<b>Sous-Total</b>					
<b>TOTAL II</b>	82 810,29		-60 276,84		22 533,45
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	82 810,29		-60 276,84		22 533,45

Accusé de réception en préfecture  
094-269400453-20250425-202402024  
Date de réception préfectorale : 05/05/2024

## Résultats budgétaires de l'exercice

15902 - Epicerie Solidaire

Exercice 2024

RECETTES	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Prévisions budgétaires totales (a)	300,00	110 314,00	110 614,00
Titres de recette émis (b)	135,00	93 389,09	93 524,09
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	135,00	93 389,09	93 524,09
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	300,00	110 314,00	110 614,00
Mandats émis (f)		122 083,22	122 083,22
Annulations de mandats (g)		14 772,24	14 772,24
Dépenses nettes (h = f - g)		107 310,98	107 310,98
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	135,00	13 921,89	13 786,89
(h - d) Déficit			



## Résultats budgétaires de l'exercice

15900 - C.C.A.S VILLENEUVE ST GEORGES -

Exercice 2024

RECETTES	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Prévisions budgétaires totales (a)		2 129 256,92	2 129 256,92
Titres de recette émis (b)		2 070 200,04	2 070 200,04
Réductions de titres (c)		1 770,54	1 770,54
Recettes nettes (d = b - c)		2 068 429,50	2 068 429,50
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)		2 129 256,92	2 129 256,92
Mandats émis (f)		1 883 901,40	1 883 901,40
Annulations de mandats (g)		104 604,32	104 604,32
Dépenses nettes (h = f - g)		1 779 297,08	1 779 297,08
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		289 132,42	289 132,42
(h - d) Déficit			

# Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

15900 - C.C.A.S VILLENEUVE ST GEORGES -

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	61 053,58		289 132,42		0 186,00
Fonctionnement			289 132,42		0 186,00
<b>TOTAL I</b>	<b>61 053,58</b>		<b>289 132,42</b>		<b>0 186,00</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
15901-C.C.A.S ACCUEIL					
Investissement	27 430,81		9 537,90		36 968,71
Fonctionnement	55 379,48		-69 814,74		-14 435,26
<b>Sous-Total</b>	<b>82 810,29</b>		<b>-60 276,84</b>		<b>22 533,45</b>
15902-Epicerie Solidaire					
Investissement			135,00		135,00
Fonctionnement	5 133,45		-13 921,89		-8 788,44
<b>Sous-Total</b>	<b>5 133,45</b>		<b>-13 786,89</b>		<b>-8 653,44</b>
15903-SAAD					
Investissement	6 177,50		98 416,40		6 177,50
Fonctionnement	10 206,00		98 416,40		98 416,40
<b>Sous-Total</b>	<b>16 383,50</b>		<b>98 416,40</b>		<b>104 593,90</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>104 327,24</b>		<b>24 352,67</b>		<b>118 473,91</b>
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>	<b>165 380,82</b>		<b>313 485,09</b>		<b>-10 206,00</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>165 380,82</b>		<b>313 485,09</b>		<b>468 659,91</b>

Accusé de réception en préfecture  
094-269400453-20250425-2024-03-08  
Date de réception préfecture : 08/03/2025

## RÉSULTATS

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Ventes de marchandises		
Production vendue		
- prestations de services	351 332,87	301 284,99
- divers		
Production stockée ou déstockage de production		
Dotations et produits de la tarification		
Production immobilisée	305 291,43	277 001,00
Subventions d'exploitation et participations		
Reprises sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	1 501,00	1,80
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>658 125,30</b>	<b>578 287,79</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières et fournitures		
Variation de stock de matières premières et fournitures		
Achats d'autres approvisionnements		
Variation de stock d'autres approvisionnements		
Achats non stockés de matières et fournitures	517,46	999,12
Services extérieurs et autres	21 480,42	5 928,76
Impôts, taxes et versements assimilés		
- sur rémunérations	10 655,00	11 575,00
- autres		
Charges de personnel		
- salaires et traitements	433 212,81	491 580,03
- charges sociales	93 842,38	57 997,84
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
- dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions des immobilisations		
- dotations aux dépréciations sur actif circulant		
- dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions pour risques et charges		
Autres charges	0,83	1,04
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>559 708,90</b>	<b>568 081,79</b>
<b>1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>98 416,40</b>	<b>10 206,00</b>
		18/

**RESULTATS**

15903 - SAAD

COMPTE DE RESULTAT DE L'ACTIVITE PRINCIPALE

Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024		Exercice 2023	
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
De participations et des immobilisations financières				
Revenus des valeurs mobilières de placement, escomptes obtenus et autres produits financiers				
Reprises sur provisions				
Transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)</b>				
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)</b>				
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>				
<b>3 - RESULTAT COURANT (I-II+III-IV)</b>		98 416,40		10 206,00
				19/

Accusé de réception en préfecture  
094-26940453-20250425-2025-03-04 DE  
Date de réception préfecture : 02/03/2025

## RÉSULTATS

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion		
- exercice courant		
- exercices antérieurs		
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
- reprises sur les provisions réglementées		
- reprises sur les dépréciations exceptionnelles		
Transferts de charges		
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion		
- exercice courant		
- exercices antérieurs		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
- dotations aux provisions réglementées		
- dotations aux amortissements et aux dépréciations		
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>		
<b>4- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	658 125,30	578 287,79
<b>5- TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)</b>	559 708,90	568 081,79
<b>6- TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)</b>	98 416,40	10 206,00
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (5-6 )</b>		
		20/

Accusé de réception en préfecture  
094-269400453-20250425-2025-03-04-DE  
Date de réception préfecture : 02/05/2025

CCAS DE VILLENEUVE SAINT GEORGES

SAAD

EPRD 2025

EXERCICE 2025

Accusé de réception en préfecture  
094-269400453-20250425-2025-03-11-DE  
Date de réception préfecture : 02/05/2025

## Lisez-moi du cadre "EPRD complet"

### Points de vigilance :

- Tous les fichiers EPRD sont à télécharger au format .xls.
- L'attention des gestionnaires est appelée sur la complétude et la fiabilité des informations saisies dans le cadre EPRD et ses annexes, afin de sécuriser la procédure d'analyse et maintenir la qualité de la base de données collectée.

Ce cadre correspond à l'état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD) complet prévu à l'article R. 314-211 du CASF et conforme au modèle figurant à l'annexe 1 de l'arrêté du 27 décembre 2016 modifié par l'arrêté du 15 décembre 2020 (NOR: SSA2030779A).

Dans un souci d'adaptation permanente aux pratiques et sans préjudice des obligations générales de dépôt de l'EPRD, des ajustements ponctuels peuvent être apportés par rapport aux modèles joints à l'arrêté précité et régulés ultérieurement par arrêté modificatif.

Cette notice, qui n'a qu'une valeur indicative, ne reprend pas toutes les explications nécessaires à l'élaboration des EPRD et ne se substitue pas à la documentation officielle de l'administration. Les organismes gestionnaires et les autorités de tarification peuvent contacter la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) pour connaître son interprétation formelle des textes législatifs et réglementaires en vigueur. Vous avez des suggestions à faire sur le contenu de ce LISEZ-MOI (informations manquantes, intitulés pas suffisamment clairs, non-conformité...) ? Contactez l'équipe référente EPRD-ERPD de la CNSA.

### I. - Quels sont les organismes gestionnaires (OG) concernés par ce cadre ?

→ Les organismes gestionnaires de tout statut juridique (hors établissements publics de santé) qui gèrent, à titre exclusif ou non, des EHPAD\*, que leurs tarifs hébergement soient fixés ou non par le Conseil Départemental ou la Métropole.

A noter : le décret n° 2022-734 du 28 avril 2022 portant diverses mesures d'amélioration de la transparence financière dans la gestion des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles (NOR: SSA2208053D) a abrogé les cadres de présentation dits "simplifiés" (EPRD simplifié, RIA simplifié et annexe 5B), qui étaient applicables jusqu'à l'exercice 2022 aux gestionnaires privés d'EHPAD dont le tarif hébergement n'est pas administré.

Dès lors, l'EPRD complet s'applique à tous les gestionnaires d'EHPAD à compter de l'exercice budgétaire et comptable 2023, sauf aux établissements publics de santé qui restent soumis au cadre EPCP.

→ Les OG privés, les établissements publics sociaux et médico-sociaux autonomes (EPSMS), les CCAS et CIAS qui gèrent, à titre exclusif ou non, des établissements/services/activités compris dans le périmètre d'un CPOM "PH-SSIAAD-AJA" (article L. 313-12-2\* du CASF) signé avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice N (ou conclu au cours de l'exercice N si les parties prenantes ont opté pour une mise en place anticipée de l'EPRD dès l'année de signature du CPOM, conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé).

\* Dont partie unité de vie (PUV)

\*\* ESMS (régime de l'article L. 313-12-3 du CASF : AJA, structures d'hébergement temporaire pour personnes âgées ou personnes handicapées, ME, IEM, IES, EEAP (et autres instituts accueillant des enfants handicapés), ITEP, CAPS, CMGFP, SESEAD, CMPF, CRP, CPO, MAJ, IAJ, SAMSAH), ESAT, MAPU, jardins d'enfants spécialisés, SPASAD et SSAD

### II. - Périmètre de l'EPRD

→ EPSMS = toutes les activités de l'entité juridique

→ CCAS/CIAS = un EPRD par budget annexe contenant un ESMS inclus dans le CPOM

→ OG privés non lucratifs = périmètre du CPOM (\*) ou ensemble des établissements et services relevant du ressort territorial du contrat

→ OG privés commerciaux = périmètre du CPOM (\*)

\* Les établissements médico-sociaux pour lesquels une programmation budgétaire est prévue dans le CPOM.

Le périmètre de la signature de ce contrat, l'EPRD regroupé pour les EHPAD implantés dans le même département, Pour les établissements du champ du handicap (+ SSIAAD et AJA), le cadre du BP reste applicable.

→ concernant les CCAS/CIAS : un EPRD complet par budget annexe (BA).

Exemple : 1 BA regroupant 2 EHPAD (A et B) + 1 BA portant sur 1 EHPAD (C) = 2 EPRD, le premier regroupant les 2 EHPAD A et B (avec un seul CRP pour ces 2 EHPAD) et le second portant sur l'unique EHPAD C.

### III. - Fonctionnement du cadre

Le cadre fonctionne sur la base d'un procédé de création automatique des onglets en remplissant le tableau de page de garde nommé « Etablissements et services relevant du périmètre de l'EPRD » et en cliquant sur l'icône : +, selon l'ordonnement suivant :

Accusé de réception en préfecture  
094-269400453-20250425-2025-03-11-DE  
Date de réception préfecture : 02/05/2025

- 1) Le **finess juridique (FINESS EJ)** doit être saisi dans le champ situé en haut de la page de garde (Champ nommé « N° FINESS (entité juridique) »).
- 2) Chacun des **finess Etablissement (FINESS ET)** relevant de l'organisme gestionnaire (c'est-à-dire du Finess EJ renseigné plus haut) et inclus dans le périmètre de l'EPRD, doit être renseigné dans le tableau du bas de la page de garde "Etablissements et services relevant du périmètre de l'EPRD".

Dans ce tableau, il convient de saisir une ligne par établissement ou service (nommé ci-après FINESS ET pour plus de simplicité), selon les modalités suivantes :

- a) 1er finess ET :
  - i) saisie de la première ligne
  - ii) puis clic sur l'icône ➔
  - iii) l'onglet CRPP (\*) relatif au 1er FINESS ET (ainsi que l'onglet "CRP\_PGFP" de ce FINESS ET) et tous les autres onglets communs du cadre ("Synthèse\_CRP", "EPRD synthétique", "FDR", "Ratios financiers", "Tableau\_Rcc" et "Tab\_Eng\_hors bilan") sont alors automatiquement générés.
- b) 2ème finess ET :
  - i) saisie de la deuxième ligne
  - ii) puis clic sur l'icône ➔
  - iii) l'onglet CRPA (\*\*) relatif au 2ème FINESS ET (ainsi que l'onglet "CRP\_PGFP" de ce FINESS ET) est alors automatiquement généré.
- c) Etc.

**Les champs à saisir obligatoirement sur chaque ligne, pour que les onglets soient effectivement générés, sont :**

- "N° FINESS Etablissement"
- "Catégorie"
- CRP soumis à l'obligation d'une présentation équilibrée - O/N\* (cf aide contextuelle sur le choix d'une présentation équilibrée ou pas)

\* CRPP : compte de résultat prévisionnel principal - Le nom de l'onglet est construit de la manière suivante : "CRPP-NON SOUMIS EQUIL\_ N°FINESS ET" (si CRP non soumis à l'équilibre strict) ou "CRPP-SOUMIS EQUILIBRE\_ N°FINESS ET" (si CRP soumis à l'équilibre strict).  
 \*\* CRPA : compte de résultat prévisionnel annexe (en application de l'article R. 314-217 du CASF) - Le nom de l'onglet est construit de la manière suivante: "CRPA-NON SOUMIS EQUIL\_ N°FINESS ET de l'établissement" (si CRP non soumis à l'équilibre strict) ou "CRPA-SOUMIS EQUILIBRE\_ N°FINESS ET" de l'établissement" (si CRP soumis à l'équilibre strict).

#### IV - Consignes d'utilisation

**Un emploi incorrect ne tenant pas compte des indications ci-dessous peut affecter les fonctionnalités automatiques du cadre, le bon déroulement du dépôt et la performance de la plateforme de collecte des EPRD.**

- Les cellules sur fond jaune sont à compléter manuellement. Les champs grisés sont des cellules verrouillées, qui peuvent contenir des formules de calcul automatique.
- Le cadre normalisé n'est pas compatible avec Libre Office ni Open Office.
- Veuillez ne pas copier ni déplacer le contenu d'une cellule vers une autre cellule ("couper-coller"/"coller-glisser"), ces actions pouvant endommager la structure des cadres Excel. Les macros de remplissage automatique des cellules ouvertes à la saisie sont possibles.
- Le N° FINESS EJ saisi dans la page de garde doit être le même que le N° FINESS EJ du dossier de dépôt dans la plateforme de collecte des EPRD.
- Les FINESS ET (Etablissement) saisis dans le tableau de la page de garde doivent impérativement correspondre aux FINESS ET affectés au dossier dans la plateforme de collecte des EPRD.
- Le déverrouillage du fichier peut impacter la bonne marche des fonctions automatiques et la recombinaison du fichier lors du dépôt sur la plateforme.
- Ne jamais laisser de liens directs pointant vers des fichiers externes ni de formules dans les cellules ouvertes à la saisie. Ces liaisons entre classeurs ou ces formules génèrent des problèmes de lisibilité pouvant exclure l'établissement concerné des bases de la CNSA.
- Ne pas utiliser le caractère « | » : ce caractère est généralement réservé pour des opérations techniques. Son utilisation dans les champs de saisie peut provoquer des dysfonctionnements sur la chaîne Si (dépendamment data ou autres).

#### Cas spécifique des activités sans FINESS

Les activités non identifiées par un FINESS ET peuvent concerner notamment (liste non exhaustive) :

- Recueils de jour adossés ;
- Budgets commerciaux des ESAT ;
- Services industriels et commerciaux (SIC) ;
- Régistrations non affectées (DNA) ;
- Modes d'accueil hors hébergement permanent de plus de 25 places ou représentant plus du tiers de la capacité totale dans les établissements et services accueillant des enfants handicapés ;
- Etc.

Afin de permettre leur intégration technique dans le présent cadre, il convient de saisir l'onglet "Id\_CR\_SF" selon le même procédé que le tableau de la page de garde décrit en

Accusé de réception en préfecture  
094-269400453-20250425-2025-03-11-DE  
Date de réception préfecture : 02/05/2025

partie III, ci-dessus, afin que les onglets des CRP sans Finess soient créés automatiquement.  
Pour chaque ligne, un identifiant est créé automatiquement à partir des données du tableau de l'onglet "Id\_CR\_SF". Les onglets sont créés dans l'ordre de remplissage de ce tableau et sont nommés selon la règle suivante: CRP\_SF + n° identifiant.  
Le modèle de CRP créé est le CRP non soumis à l'équilibre strict.

Nous vous invitons à compléter le tableau de l'onglet "Id\_CR\_SF", selon le même ordonnancement chaque année, afin qu'un même numéro d'identification soit toujours attribué à la même activité. Tous les CRP\_SF sont pris en compte dans les calculs globaux (CAF, PGFP, ratios financiers, etc.). Veillez à bien mettre en cohérence le CRP de l'établissement d'adossament avec le CRP\_SF rattaché, en déduisant les charges et produits du CRP\_SF des montants indiqués dans le CRP de l'établissement d'adossament.

#### VI.- Cas des OG commerciaux

Les données renseignées dans le cadre de présentation de l'EPRD complet sont à présenter hors impôts sur les sociétés et participation des salariés.

Si l'EPRD est établi par un organisme commercial pour le compte de plusieurs sociétés gestionnaires d'EHPAD qu'il contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce, le fonctionnement du cadre décrit en III, ci-dessus est valable, même si les FINESS ET ne relèvent pas du même FINESS EJ.

Un seul FINESS EJ, parmi les FINESS EJ d'une des sociétés contrôlées ou le FINESS EJ de la société mère, peut être indiqué dans le champ "N° FINESS (entité juridique)" de la page de garde. Le n° FINESS EJ sélectionné est laissé au choix de l'organisme gestionnaire. Le n° FINESS EJ sélectionné devra également être celui qui est indiqué dans le dossier de dépôt de l'EPRD dans la plateforme.

Pour rappel, dans la plateforme, l'organisme devra, au moment de son dépôt, cocher la case "Société commerciale contrôlée", afin de permettre le choix des FINESS EJ et l'affectation des établissements et services (FINESS ET) relevant de FINESS EJ différents.

### Récapitulatif des aides contextuelles

#### 1 N° FINESS (entité juridique)

=> Indiquer le numéro finess de l'organisme gestionnaire ou de l'établissement public, en tant que personnel moral titulaire des autorisations. Il doit correspondre au N° FINESS EJ du dossier de dépôt dans la plateforme de collecte des EPRD.

=> Pour les organismes commerciaux, indiquer celui qui a été sélectionné pour déposer le fichier dans la plateforme.

#### 2 Première ligne du tableau de la page de garde

=> Indiquer le CRP principal (au choix de l'organisme suite à la signature du CPOM)

#### 3 Dernière ligne et lignes suivantes du tableau de la page de garde

Indiquer les CRP annexes.

#### 4 Lignes du tableau de la page de garde



=> crée les onglets correspondants selon le procédé décrit dans le "LISEZ-MOI".

=> supprime une ligne du tableau (en se plaçant sur la ligne dont la suppression est souhaitée et en colonne C "Etablissements et services" puis en cliquant sur "-").

=> modifie une saisie de n° FINESS ET déjà enregistrée (en se plaçant sur la ligne dont la modification est souhaitée et en colonne C "Etablissements et services" puis en cliquant sur l'icône). Les autres champs peuvent être modifiés à l'aide des menus déroulants excepté l'item "CRP soumis à l'obligation d'une présentation équilibrée - O/N". En cas de modification souhaitée de ce dernier, il est nécessaire de supprimer la ligne pour en recommencer une autre.

#### 5 IV° FINESS Etablissement

Accusé de réception en préfecture  
094-269400453-20250425-2025-03-11-DE  
Date de réception préfecture : 02/05/2025

=> Indiquer le n° FINESS de l'établissement, du service ou de l'activité (relevant nécessairement du finess juridique indiqué plus haut, hors organismes commerciaux). Les Finess ET saisis dans le tableau de la page de garde doivent être identiques aux N° Finess ET affectés au dossier dans la plateforme de collecte des EPRD.

**8 ESSMS relevant du périmètre du CPOM**

=> Champ à renseigner après signature du CPOM, le périmètre de l'EPRD pouvant être plus large que celui du CPOM (cf "II. Périmètre de l'EPRD" dans la partie "LISEZ-MOI" ci-dessus).

**7 CRP soumis à l'obligation d'une présentation équilibrée**

=> NON : EHPAD + établissement, service ou activité dont les règles de fixation pluriannuelle du budget sont définies dans le CPOM (qu'ils soient sous compétence ARS exclusive, CD exclusive ou conjointe ARS/CD).  
=> OUI : établissements, service ou activité non inclus dans le volet financier du CPOM + ESMS sous la compétence tarifaire du préfet. EHPAD non concernés.

**8 Dénomination du CRP sans n° FINESS**

=> Donner un titre explicite : par exemple nom du site et structure de rattachement.

**9 N° FINESS de rattachement**

=> Saisir le n° FINESS de l'établissement, service ou activité auquel le budget est adressé (ESAT - AJ par ex.)  
=> Sans structure d'adossement, saisir le n° FINESS ET de son choix, parmi ceux gérés par l'entité juridique, afin de le rattacher à une structure identifiée au sein du périmètre. Il est préconisé de ne pas changer le n° FINESS de rattachement d'une année sur l'autre.

**10 Subventions d'investissement vées au résultat de l'exercice**

Conformément aux conventions générales comptables et afin de ne pas fausser la présentation des ratios financiers, les quotes-parts de subventions d'investissement virées au compte de résultat doivent être enregistrées au compte 777 dans les produits exceptionnels des comptes de résultat du cadre EPRD.

**11 Participations et créances rattachées à des participations**

En cas de cession de titres de participations, l'écriture de sortie est constatée au compte 675 Valeur comptable des éléments d'actif cédés. Ce poste étant déjà pris en compte dans la CAF (lignes « Capacité d'autofinancement ») « insuffisance d'autofinancement », du tableau de financement, il n'y a pas lieu d'ajouter une ligne spécifique « Participations et créances rattachées à des participations » dans la partie Ressources du tableau de financement prévisionnel (TFP).

Le prix de cession quant à lui est constaté au compte 775. Son montant est neutralisé dans le calcul de la CAF ; il est donc repris dans la ligne « Produits des cessions d'éléments d'actif » de la partie Ressources du TFP.

**12 Charges exceptionnelles décaissables**

=> Par défaut, comptes 671, 673 et 678 ; à ajuster/compléter le cas échéant (avec mention dans le rapport budgétaire et financier).

**13 Remboursements des emprunts antérieurs (part capital)**

=> Indiquer les remboursements en capital des emprunts autorisés contractés antérieurement au début du plan d'investissement (tendance morte).

**14 Remboursements des emprunts prévus au plan (part capital)**

=> Indiquer les remboursements en capital des emprunts autorisés contractés dans le cadre du plan d'investissement en cours.

**15 Remboursements des emprunts en cours**

Saisir les comptes 23 sauf c/235.

**16 Investissement PPP**

Saisir les comptes 235.

**17 Preuves de résultats**

Information utile essentiellement pour la période de transition de l'environnement "BP" vers l'environnement "EPRD". Les résultats repris antérieurement dans le cadre de la tarification n'impactent pas le montant constaté comptablement des charges et des produits. Il s'agit de décisions strictement tarifaires. C'est pourquoi ils ne sont pas intégrés dans les calculs consolidés du présent fichier.

**18 État d'endettement**

Dettes rapportées au montant total des financements de long terme du FRI et non au total des financements de long terme

Accusé de réception en préfecture  
094-269400453-20250425-2025-03-11-DE  
Date de réception préfecture : 02/05/2025



Accusé de réception en préfecture  
094-269400453-20250425-2025-03-11-DE  
Date de réception préfecture : 02/05/2025

Les emprunts d'un an au plus ne font pas partie des ressources de long terme et sont donc à prendre en compte au niveau de la trésorerie (ligne "Autres"). Cela permet une homogénéité des emprunts entre l'EPFRD synthétique, le PGFP et le bilan financier. Les données de l'EPFRD N-1 sont à retravailler le cas échéant, pour assurer un périmètre harmonisé entre les exercices N/N-1.

### 33 Emprunts et dettes assimilées (EPFRD synthétique et TFP)

Uniquement les emprunts et dettes assimilées à plus d'un an. Les emprunts d'un an au plus ne font pas partie des ressources de long terme et sont donc à prendre en compte au niveau de la trésorerie.

### 34 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE SUR LES COMPTES DE LAISON STABLES DE TRÉSORERIE - EXERCICE 2025

Renseigner uniquement les variations nettes entre le 01/01/2025 et le 31/12/2025

### 35 Poste "Autres" : des augmentations des financements stables d'investissement (FR)

ESSMS privés : inclure notamment les dépôts et cautionnements reçus (c/165) et les dettes rattachées à des participations (c/17).

### 36 Poste "Autres" : des diminutions des financements stables d'investissement de la période

ESSMS privés : inclure notamment les remboursements de dépôts et cautionnements reçus (c/165) et les dettes rattachées à des participations (c/17).

### 37 Annulation de mandats sur exercices clos

La ligne 070 de l'onglet "TFP" concerne les annulations de dépenses d'investissement. Elle n'est donc pas égale au montant inscrit au compte 773 du compte de résultat, montant qui n'a pas vocation à figurer au TFP. La cohérence avec le bilan est assurée par le traitement comptable de ces annulations, imputées au débit du compte d'exécution débité à l'origine et au débit du compte 46721 « Débiteurs divers » si le mandat initial a été payé ou du compte de reste à payer où figure le mandat, dans le cas contraire.

### 38 Annulation de titres sur exercices clos

La ligne 071 de l'onglet "TFP" concerne les annulations de recettes d'investissement. Elle n'est donc pas égale au montant inscrit au compte 673 du compte de résultat, montant qui n'a pas vocation à figurer au TFP. La cohérence avec le bilan est assurée par le traitement comptable de ces annulations, imputées au débit du compte d'exécution crédit à l'origine et au crédit du compte de débiteurs si le titre figure en restes à recouvrer ou du compte 47141 « recettes perçues en excédent à réimputer » dans le cas contraire.

### 39 Données complémentaires sur les comptes 165 (ESSMS publics) et 169

Pour les ESSMS privés, le montant du compte 169 est déjà exclu du périmètre des emprunts pris en compte pour le calcul du taux d'endettement et de la durée apparente de la dette. Inclure uniquement le montant du compte 169.

### 40 Taux de marge brute d'exploitation

Ce ratio est corrigé des comptes 709, 713 et 6611 uniquement pour les exercices 2024 et 2025, les prévisions pour ces comptes pour les exercices 2026 à 2031 n'étant pas détaillées.

### 41 Evolution de la trésorerie en jours sur la durée du PGFP (N-1 à N+6)

- Exercice N-1 : dans un souci de simplification, le ratio présenté dans le PGFP est calculé en rapportant la trésorerie de fin de période au total des charges des comptes de résultat consolidés moins les charges non décaissables du bloc "CRP consolidés" du plan, sans autre retraitement.  
- Exercices N à N+6 : en l'absence de projections relatives aux charges non décaissables, le ratio présenté dans le PGFP est calculé en rapportant la trésorerie de fin de période au total des charges des comptes de résultat prévisionnels du PGFP.

### 42 PGFP - Projection du taux de CAF

La différence du taux de CAF calculé dans l'onglet "Ratios financiers", le taux de CAF des exercices N et N-1 calculés dans le PGFP rapportent la CAF au total des produits, sans retraitement des comptes de charges (c/603, 609 à 629, 6419 à 6489 et 6611) ni réincorporation des comptes 709 et 713 inscrits dans les charges. Ce choix est motivé par un souci de présentation homogène et de meilleure comparabilité avec les projections des exercices N+1 à N+6, qui n'intègrent pas de retraitements particuliers liés aux comptes précités.

### 43 PGFP - Projection du montant cumulé des financements stables du FRI

La formule de la période N-1/N+6, la formule ne peut être autant affinée que sur la période N-1/N, pouvant occasionner une légère différence de périmètre, de manière marginale. En effet, certains paramètres ne peuvent pas être cumulés. Cela concerne :  
- les éventuelles provisions de dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations, comprises dans les augmentations de financements stables du FRI, contrairement à la période N-1/N ;  
- les éventuelles provisions de reprises sur dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles comprises dans les baisses de financements stables du FRI, contrairement à la période N-1/N.

### 44 Excédents et déficits sur opérations de gestion

Accusé de réception en préfecture  
094-269400453-20250425-2025-03-11-DE  
Date de réception préfecture : 02/05/2025

La nomenclature comptable M22 évolue à partir du 1er janvier 2024 avec la création des comptes 6583 « Déficit sur opérations de gestion » et 7583 « Excédents sur opérations de gestion ». Les cadres normalisés seront modifiés ultérieurement pour identifier ces subdivisions comptables. Le compte 6583 enregistre notamment les charges relatives aux écarts de caisse négatifs et aux escomptes aux taux ordres de virement (FOV). Le compte 7583 enregistre notamment les produits relatifs aux écarts de caisse positifs.

Accusé de réception en préfecture  
094-269400453-20250425-2025-03-11-DE  
Date de réception préfecture : 02/05/2025

Accusé de réception en préfecture  
094-269400453-20250425-2025-03-11-DE  
Date de réception préfecture : 02/05/2025

Cet onglet a été ajouté à titre expérimental. Il n'est pas protégé. Toutefois, toute modification des formules ou de la structure du tableau ci-dessous peut entraver son bon fonctionnement.

FICHE D'AUTO-CONTRÔLE A TITRE D'INFORMATION

Version	Controle	Onglet	Valeur	Observations
Tous	#EPRDHA-2023-01#	OK		Le fichier utilisé doit être celui un vigueur à la date de la campagne de dépôt des EPRD. Il est mis à disposition sur le site de la DGCS : <a href="https://solidites-sante.pour.fr/affaires-sociales/partenaires-agences/crpa-et-ctd/etablissement-et-services-secteurs-et-medecins-sociaux/information-de-la-tarifification">https://solidites-sante.pour.fr/affaires-sociales/partenaires-agences/crpa-et-ctd/etablissement-et-services-secteurs-et-medecins-sociaux/information-de-la-tarifification</a> .
Tous			Au choix ou selon règle de nominasse indiquée par l'autorité de tarification	Veillez à choisir un nom explicite pour vous et vos autorités de tarification. Exemple : ID_FINESSEJ_Type_AAAAAMJJLV1 Avec ID : identifiant du dossier sur la plateforme de collecte FINESSEJ : numéro finess de l'entité juridique Type : type de document (ex : eprd_complet) ou n° de l'annexe (ex : A1) AAAAAMJJ : date du fichier Vx : numéro de version
Tous			Saisie pré-définie	Les intitulés des onglets du fichier sont ceux du cadre vierge téléchargeable sur le site de la DGCS et ne doivent pas être modifiés. Toute modification peut empêcher le traitement des données.
Pago de garde		Etat & Col.Territ.	01/10/2020	La valeur de ce champ doit être "Etablissement Public", "Etat & Col.Territ.", "Org. Privé Commar." ou "Org. Privé non Lucr."
Pago de garde		Id. CR_SF	20	Si un CPOM a été conclu à la date d'établissement de l'EPRD, alors ce champ doit être non vide.
Pago de garde		Id. CR_SF	20	Les champs relatifs aux capacités installées (colonnes I de la page de garde et H de l'onglet "Id_CR_SF" doivent être non vides.
Pago de garde		Id. CR_SF	0	Si valeur supérieure ou égale à 1000, vérification de la saisie recommandée
Pago de garde		Id. CR_SF	0	Ce champ doit être non vide. Si valeur supérieure à 365 (atypie), vérification de la saisie recommandée.
Pago de garde		Id. CR_SF	0	Ce contrôle porte uniquement sur le compte de résultat consolidé (à lire ligne du tableau de page de garde).
Pago de garde		Id. CR_SF	0	La valeur de ce champ doit être un des items de la liste déroulante proposée en page de garde.
Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)		Id_CR_SF	0	Ce champ doit être non vide. Si valeur supérieure à 365 (atypie), vérification de la saisie recommandée.
Convention collective		Id_CR_SF	0	Ce contrôle porte uniquement sur le 1er compte de résultat du tableau de l'onglet "Id_CR_SF"
Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)		Id_CR_SF	0	Le total des produits ne peut être vide, quelle que soit l'année considérée. Si valeur négative (atypie), vérification de la saisie recommandée.
Total produits de N-1 à N+6 (comptes de résultat consolidés)		PGFP	OK	
Total charges de N-1 à N+6 (comptes de résultat consolidés)		PGFP	OK	
Produits de la tarification (G1) de N-1 à N+6 (comptes de résultat consolidés)		PGFP	Atypie	Le total des produits de la tarification ne peut être vide, quelle que soit l'année considérée. Si valeur négative (atypie), vérification de la saisie recommandée.
Charges de personnel (G1) de N-1 à N+6 (comptes de résultat consolidés)		PGFP	OK	Le total des charges de personnel ne peut être vide, quelle que soit l'année considérée. Si valeur négative (atypie), vérification de la saisie recommandée.
Total des produits : écart N-1/N		CRPPA et CRPA_SF	-9,62%	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée
Total des produits : écart N+1/N		CRPPA et CRPA_SF	-53,80%	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée
Total des produits : écart N-2/N		CRPPA et CRPA_SF	0,00%	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des produits : écart N-3/N		CRPPA et CRPA_SF	0,00%	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des produits : écart N-4/N		CRPPA et CRPA_SF	0,00%	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des produits : écart N-5/N		CRPPA et CRPA_SF	0,00%	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des produits : écart N-6/N		CRPPA et CRPA_SF	0,00%	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des produits : écart N-7/N		CRPPA et CRPA_SF	6,28%	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des produits : écart N-8/N		CRPPA et CRPA_SF	-2,15%	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des produits : écart N-9/N		CRPPA et CRPA_SF	0,00%	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.

Informations complémentaires :

Cliquez sur ce bouton pour afficher les détails du résultat (CR)  
 Cliquez sur ce bouton pour afficher les détails du résultat (CR)  
 Réactualisation des données de la colonne L, inséré à la dernière ligne du tableau de résultat.

Détail par compte de résultat

(CR) :	N° FINESSE ET	Montant	% évolution / N-1
Capacité installée 2024		Montant	% évolution / N
Total produits prévus 2025		Montant	% évolution / N+1
Total produits prévus 2026		Montant	% évolution / N+2
Total produits prévus 2027		Montant	% évolution / N+3
Total produits prévus 2028		Montant	% évolution / N+4
Total produits prévus 2029		Montant	% évolution / N+5
Total produits prévus 2030		Montant	% évolution / N+6
Total produits prévus 2031		Montant	% évolution / N+7
Total charges réalisées 2024		Montant	% évolution / N+1
Total charges prévues 2025		Montant	% évolution / N+1
Total charges réalisées 2025			

Total des charges - décat N-3/N+2 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	OK	En cas d'écart significatif (ci : +/-10%), vérification de la santé recommandée.
Total des charges - décat N+4/N+3 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	OK	En cas d'écart significatif (ci : +/-10%), vérification de la santé recommandée.
Total des charges - décat N+3/N+4 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	OK	En cas d'écart significatif (ci : +/-10%), vérification de la santé recommandée.
Total des charges - décat N+2/N+5 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	OK	En cas d'écart significatif (ci : +/-10%), vérification de la santé recommandée.
Produits de la tarification (G1) : décat N+1 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	-9,92%	OK	En cas d'écart significatif (ci : +/-10%), vérification de la santé recommandée.
Produits de la tarification (G1) : décat N+1/N en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	-100,00%	OK	Avant pointé un des CR présentés en décat de plus en 10% entre N et N+1
Produits de la tarification (G1) : décat N+2/N+1 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	OK	En cas d'écart significatif (ci : +/-10%), vérification de la santé recommandée.
Produits de la tarification (G1) : décat N+3/N+2 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	OK	En cas d'écart significatif (ci : +/-10%), vérification de la santé recommandée.
Produits de la tarification (G1) : décat N+4/N+3 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	OK	En cas d'écart significatif (ci : +/-10%), vérification de la santé recommandée.
Charges affectées au personnel (G1) : décat N+1 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	5,59%	OK	En cas d'écart significatif (ci : +/-10%), vérification de la santé recommandée.
Charges affectées au personnel (G1) : décat N+1/N en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	OK	En cas d'écart significatif (ci : +/-10%), vérification de la santé recommandée.
Charges affectées au personnel (G1) : décat N+2/N+1 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	OK	En cas d'écart significatif (ci : +/-10%), vérification de la santé recommandée.
Charges affectées au personnel (G1) : décat N+3/N+2 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	OK	En cas d'écart significatif (ci : +/-10%), vérification de la santé recommandée.
Charges affectées au personnel (G1) : décat N+4/N+3 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	OK	En cas d'écart significatif (ci : +/-10%), vérification de la santé recommandée.
Charges affectées au personnel (G1) : décat N+5/N+4 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	OK	En cas d'écart significatif (ci : +/-10%), vérification de la santé recommandée.
Charges affectées au personnel (G1) : décat N+1 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	OK	En cas d'écart significatif (ci : +/-10%), vérification de la santé recommandée.
Charges affectées au personnel (G1) : décat N+1/N en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	-24,24%	OK	Au moins un des CR présentés en décat de plus de 10% entre N+1 et N
Charges affectées au personnel (G1) : décat N+1/N en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	-100,00%	OK	Au moins un des CR présentés en décat de plus de 10% entre N et N+1
Charges affectées à la structure (G1) : décat N+2/N+1 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	OK	En cas d'écart significatif (ci : +/-10%), vérification de la santé recommandée.
Charges affectées à la structure (G1) : décat N+3/N+2 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	OK	En cas d'écart significatif (ci : +/-10%), vérification de la santé recommandée.
Charges affectées à la structure (G1) : décat N+4/N+3 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	OK	En cas d'écart significatif (ci : +/-10%), vérification de la santé recommandée.
Charges affectées à la structure (G1) : décat N+5/N+4 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	OK	En cas d'écart significatif (ci : +/-10%), vérification de la santé recommandée.
Charges affectées à la structure (G1) : décat N+4/N+5 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	OK	En cas d'écart significatif (ci : +/-10%), vérification de la santé recommandée.

Total des charges prévues 2027	Montant	% évolution / N
Total des charges prévues 2028	Montant	% évolution / N+1
Total des charges prévues 2029	Montant	% évolution / N+2
Total des charges prévues 2030	Montant	% évolution / N+3
Total des charges prévues 2031	Montant	% évolution / N+4
Produits de la tarification (G1) réelles 2024	Montant	% évolution / N+5
Produits de la tarification (G1) prévus 2025	Montant	% évolution / N
Produits de la tarification (G1) prévus 2026	Montant	% évolution / N
Produits de la tarification (G1) prévus 2027	Montant	% évolution / N+1
Produits de la tarification (G1) prévus 2028	Montant	% évolution / N+2
Produits de la tarification (G1) prévus 2029	Montant	% évolution / N+3
Produits de la tarification (G1) prévus 2030	Montant	% évolution / N+4
Produits de la tarification (G1) prévus 2031	Montant	% évolution / N+5

Accusé de réception en préfecture  
094-269400453-20250425-2025-03-11-DE  
Date de réception préfecture : 02/05/2025

Total des biens N-1	Bilan financier	0,00 €	Non saisi	Co champ doit être non vide. Si valeur négative (atypie), vérification de la saisie recommandée.
Total des biens N-2	Bilan financier	0,00 €	Non saisi	Co champ doit être non vide. Si valeur négative (atypie), vérification de la saisie recommandée.
Total des financements N-1	Bilan financier	0,00 €	Non saisi	Co champ doit être non vide. Si valeur négative (atypie), vérification de la saisie recommandée.
Total des financements N-2	Bilan financier	0,00 €	Non saisi	Co champ doit être non vide. Si valeur négative (atypie), vérification de la saisie recommandée.
Equilibre du bilan financier (exercice N-1)	Bilan financier	0,00 €	Ok	Le total des biens doit être égal au total des financements. En cas d'écart (incohérence), vérification de la saisie recommandée.
Equilibre du bilan financier (exercice N-2)	Bilan financier	0,00 €	Ok	Le total des biens doit être égal au total des financements. En cas d'écart (incohérence), vérification de la saisie recommandée.
Résultat net (exercice N-1)	Bilan financier	0,00 €	Incohérence	Cohérence inter-onglet : lorsque les résultats sont sous contrôle de tiers financiers, la valeur de ce champ doit être égale au résultat comptable issu de l'onglet "PGFP". En cas d'écart (incohérence), vérification de la saisie recommandée. A noter : les résultats d'activités sous gestion non contrôlés (ex : budget annexe de production/commercialisation d'un ESAT) sont à enregistrer dans le poste "Autres" des financements stables du bilan financier. Dans ce cas, l'écart qui en résulte entre le résultat net affiché dans l'onglet "PGFP" et celui du bilan financier est justifié et peut être ulièrement expliqué dans le rapport budgétaire et financier joint à l'ERP.
VB d'immo corp. amortissables (exercice N-1)	Bilan financier	0,00 €	Ok	VB : valeur brute. Si au moins un poste d'immobilisations affiche une valeur négative (incohérence), vérification de la saisie recommandée.
Amort. des immo corp. (exercice N-1)	Bilan financier	0,00 €	Non saisi	Amort. : amortissements. S'il existe un patrimoine immobilier, ce champ doit être non vide. Si valeur négative (atypie), nous nous livrons à vérifier votre saisie.
Ecart total VB immo corp. amortissables - total amort. des immo corp. (exercice N-1)	Bilan financier	0,00 €	Ok	Le total des amortissements ne peut excéder le total des valeurs brutes d'immobilisations amortissables. En cas d'écart négatif (incohérence), vérification de la saisie recommandée.
Apports de terrain : écart VB - VB - amort. (exercice N-1)	Bilan financier	0,00 €	Ok	Le montant des amortissements ne peut excéder le montant de la valeur brute. En cas d'écart négatif (incohérence), vérification de la saisie recommandée.
Constructions : écart VB - amort. (exercice N-1)	Bilan financier	0,00 €	Ok	Le montant des amortissements ne peut excéder le montant de la valeur brute. En cas d'écart négatif (incohérence), vérification de la saisie recommandée.
Immobil. Techniques : écart VB - amort. (exercice N-1)	Bilan financier	0,00 €	Ok	Le montant des amortissements ne peut excéder le montant de la valeur brute. En cas d'écart négatif (incohérence), vérification de la saisie recommandée.
Autres immo corp. : écart VB - amort. (exercice N-1)	Bilan financier	0,00 €	Ok	Le montant des amortissements ne peut excéder le montant de la valeur brute. En cas d'écart négatif (incohérence), vérification de la saisie recommandée.
Détails aux amortissements des immo c/6811 prévus N	CRPP/A et CRPA_SF	0,00 €	Non applicable	Cohérence inter-onglet : si la valeur nette au 31/12/N-1 des immobilisations corporelles amortissables est non nulle selon le bilan financier, alors le montant des dotations au compte 6811 inscrits au compte de résultat au titre de l'exercice N devrait être non nul. En cas d'incohérence, vérification de la saisie recommandée.
Total des emplois (hors IAF) prévus N	Tableau de financement	0,00 €	Non saisi	Ce champ est généralement non vide. Si "Non saisi" ou "incohérence", vérification de la saisie recommandée.
Total des emplois (hors IAF) réalisés N-1	Tableau de financement	0,00 €	Non saisi	Ce champ est généralement non vide. Si "Non saisi" ou "incohérence", vérification de la saisie recommandée.
Variation des dettes financières c/16 (réalisé N-1)	Tableau de financement	0,00 €	Ok	Cohérence inter-onglet : les mouvements d'emplois et de ressources affectés aux emprunts, dépôts et cautions/mandats cautionnés reçus au bilan financier. En cas d'écart (incohérence), vérification de la saisie recommandée. Si cet écart est justifié, il doit être expliqué dans le rapport budgétaire et financier.
Remboursement des emprunts et dettes assimilées au 31/12/N-1	TFP/PGFP	0,00 €	Ok	Cohérence inter-onglet : le montant global des remboursements des emprunts (inscrit au PGFP) doit être égal à la valeur des remboursements retracés dans l'onglet "TFP". En cas d'écart (incohérence), vérification de la saisie recommandée.
Remboursement des emprunts et dettes assimilées au 31/12/N-1	TFP/PGFP	0,00 €	Ok	Cohérence inter-onglet : le montant global des remboursements des emprunts (inscrit au PGFP) doit être égal à la valeur des remboursements retracés dans l'onglet "TFP". En cas d'écart (incohérence), vérification de la saisie recommandée.
Apports, dotations, réserves et fonds propres au 31/12/N-1	Bilan financier	0,00 €	Non saisi	Les apports, dotations, réserves fonds propres ne peuvent pas être négatifs par nature. En cas d'incohérence, vérification de la saisie recommandée.
Reprises à l'investissement des réserves de couverture de BFR (exercice N-1)	PGFP / Bilan financier	0,00 €	Ok	Cohérence inter-onglet : une reprise sur la réserve de couverture de BFR doit réduire le montant de cette réserve, sauf affectation d'un montant plus élevé que la reprise le même année et ne peut être faite qu'au profit de la réserve d'investissement. En cas d'incohérence, vérification de la saisie recommandée (ou ajoutez une mention spécifique dans le rapport budgétaire et financier pour l'expliquer).
Affectation du résultat à l'investissement (exercice N-1)	PGFP / Bilan financier	0,00 €	Ok	Cohérence inter-onglet : un excédent affecté à l'investissement doit augmenter le montant de cette réserve. En cas d'incohérence, vérification de la saisie recommandée (ou ajoutez une mention spécifique dans le rapport budgétaire et financier pour l'expliquer).
Affectation des résultats à la compensation des charges de BFR (exercice N-1)	PGFP / Bilan financier	0,00 €	Ok	Cohérence inter-onglet : une affectation de résultats en réserve de compensation des charges d'investissement doit augmenter le montant de cette réserve. En cas d'incohérence, vérification de la saisie recommandée (ou ajoutez une mention spécifique dans le rapport budgétaire et financier pour l'expliquer).
FRNG au 31/12/N-1	PGFP / Bilan financier	98 415,40 €	Ok	Cohérence inter-onglet : le montant du FRNG au 31/12/N-1 doit être identique entre les onglets "PGFP" et "Bilan financier". En cas d'écart, vérification de la saisie recommandée.
FRNG au 31/12/N-1	PGFP / Bilan financier	98 415,40 €	Ok	Cohérence inter-onglet : le montant du FRNG au 31/12/N-1 doit être identique entre les onglets "PGFP" et "Bilan financier". En cas d'écart, vérification de la saisie recommandée.
FRNG au 31/12/N-1	PGFP / Bilan financier	98 415,40 €	Ok	Cohérence inter-onglet : la variation du fonds de roulement calculée à partir du PGFP doit être égale à la variation du FRNG calculée à partir du bilan financier. En cas d'écart (incohérence), vérification de la saisie recommandée. Si cet écart est justifié, il doit être expliqué dans le rapport budgétaire et financier.
FRNG au 31/12/N-1	PGFP / Bilan financier	98 415,40 €	Ecart de 98415 €	report ici du contrôle effectué directement dans l'onglet "PGFP"
BFR au 31/12/N-1	PGFP / Bilan financier	0,00 €	Ok	Cohérence inter-onglet : le montant du BFR au 31/12/N-1 doit être identique entre les onglets "PGFP" et "Bilan financier". En cas d'écart, vérification de la saisie recommandée.

Charges affectées au personnel (GII) réalisées 2024	Montant	% évolution / N+5
Charges affectées au personnel (GII) prévues 2025	Montant	% évolution / N-1
Charges affectées au personnel (GII) prévues 2026	Montant	% évolution / N
Charges affectées au personnel (GII) prévues 2027	Montant	
Charges affectées au personnel (GII) prévues 2028	Montant	% évolution / N+1
Charges affectées au personnel (GII) prévues 2029	Montant	% évolution / N+2
Charges affectées au personnel (GII) prévues 2030	Montant	
Charges affectées au personnel (GII) prévues 2031	Montant	% évolution / N+3
Charges affectées au personnel (GII) prévues 2032	Montant	% évolution / N+4
Charges affectées au personnel (GII) prévues 2033	Montant	% évolution / N+5
Charges affectées à la structure (GII) réalisées 2024	Montant	
Charges affectées à la structure (GII) prévues 2025	Montant	% évolution / N-1
Charges affectées à la structure (GII) prévues 2026	Montant	% évolution / N
Charges affectées à la structure (GII) prévues 2027	Montant	
Charges affectées à la structure (GII) prévues 2028	Montant	% évolution / N+1
Charges affectées à la structure (GII) prévues 2029	Montant	% évolution / N+2
Charges affectées à la structure (GII) prévues 2030	Montant	% évolution / N+3
Charges affectées à la structure (GII) prévues 2031	Montant	% évolution / N+4

		Totalement du PGFP		
Variation de la trésorerie au 31/12/N-1	PGFP / Bilan financier	98 416,40 €	différence de la trésorerie au bilan financier	Cohérence inter-onglet : le montant de la trésorerie au 31/12/N-1 doit être identique entre les onglets "PGFP" et "Bilan financier". En cas d'écart, vérification de la saisie recommandée.
Trésorerie au 31/12/N-1	PGFP / Bilan financier		Ecart au 31/12/N-1	report ici du contrôle effectué directement dans l'onglet "PGFP"
Mouvements du FRS pourront impacter le FRNG si eux pris en compte dans l'onglet "TFP" au 31/12/N	EPRD synthétique / TFP / PGFP	0,00 €	OK	Cohérence inter-onglet : La variation du FRNG du TFP indiquera uniquement les variations liées au FRI, alors que celle du PGFP prend en compte toutes les variations (FRI + FAE). Un écart provient donc a priori des comptes de liaison trésorerie (établissement) et l'écart d'apport est prélevé sur le FRNG entre PGFP et TFP. Si un écart subsiste, vérification de la saisie recommandée.
Variation du FRNG - Y compris mouvements d-décaissés (réalisé N-1)	PGFP / TFP	0,00 €	OK	Cohérence inter-onglet : la variation du sort de roulement calculé à partir du PGFP doit être égale à la variation du FRNG calculée dans l'onglet synthétique, hormis le cas des comptes de liaison trésorerie (établissement) pour les ESSMS privés. En cas d'écart (impédiments), vérification de la saisie recommandée.
Variation de la trésorerie au 31/12/N	EPRD synthétique / PGFP		OK	report ici du contrôle effectué directement dans l'onglet "EPRD synthétique"
Trésorerie au 31/12/N	EPRD synthétique / PGFP	98 416,40 €	différence de la trésorerie de l'onglet synthétique	Cohérence inter-onglet : le montant de la trésorerie au 31/12/N doit être identique entre les onglets "EPRD synthétique" et "PGFP". En cas d'écart, vérification de la saisie recommandée.

Charges affectées à la structure (GIII) 2021	Montant % total / N-5

Accusé de réception en préfecture  
094-269400453-20250425-2025-03-11-DE  
Date de réception préfecture : 02/05/2025

**Annexe 1: Cadre normalisé de présentation de l'Etat des Prévisions de Recettes et de Dépenses (EPRD) des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles**

Exercice :

N° FINSS (entité juridique) :

Organisme gestionnaire :

Statut de l'entité juridique :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

Email :

Nom et qualité de la personne habilitée à représenter l'organisme gestionnaire :

Date d'effet du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens :

**Etablissements et services relevant du périmètre de l'EPRD**

Etablissements et services	Adresses	N° FINSS Etablissement	Catégorie	Date d'autorisation	Capacité autorisée	Capacité installée	Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	ESSMS relevant du périmètre du CPOM - O/N	CRP soumis à l'obligation d'une présentation équilibrée - O/N
SAAD	9 rue de la marne 94190 VILLENEUVE SAINT GEORGES	940028632	SAAD			20		Oui	Non

Convention collective majoritaire de travail :

Accusé de réception en préfecture  
094269400453-20250425-2025-03-11-DE  
Date de réception préfecture : 02/05/2025

Accusé de réception en préfecture  
094-269400453-20250425-2025-03-11-DE  
Date de réception préfecture : 02/05/2025

## Identification des activités sans numéro FINESS

### Liste des activités sans FINESS Etablissement relevant du périmètre de l'EPRD

Identifiant (*)	Dénomination du CRP sans n° FINESS	Adresse	Catégorie	Capacité autorisée	Capacité installée	Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	CRP relevant du périmètre du CPOM O/N	N° FINESS ET de rattachement



(\*) Veuillez saisir un identifiant de votre choix comprenant 6 caractères (sans caractères spéciaux, tirets, accents...).

Le modèle de CRP créé est le CRP non soumis à l'équilibre strict.

! Nous vous invitons à compléter le tableau de l'onglet "Id\_CR\_SF" selon le même ordonnancement chaque année, afin qu'un même numéro d'identification soit toujours attribué à la même activité.

Tous les CRP\_SF sont pris en compte dans les calculs globaux (CAF, FDR etc.). Veuillez à bien établir le CRP de l'établissement d'adossesment sans les charges relatives au CRP\_SF rattaché.

Accusé de réception en préfecture  
094-269400453-20250425-2025-03-11-DE  
Date de réception préfecture : 02/05/2025

## Sommaire

Documents	Identification de l'onglet	Pagination
<b><u>Comptes de résultat prévisionnel</u></b>		
ESSMS 1	CRPP	Page à
ESSMS 2	CRPA_1	Page à
ESSMS 3	CRPA_2	Page à
ESSMS ...	CRPA_...	Page à
<b><u>Synthèse des CRP</u></b>	Synthèse_CRP	Page à
<b><u>EPRD synthétique</u></b>	EPRD-Synthétique	Page
<b><u>CAF détaillée</u></b>	CAF_détaillée	Page
<b><u>Tableau de financement prévisionnel</u></b>	TFP	Page
<b><u>Projection des comptes de résultat prévisionnels</u></b>		
ESSMS 1	CRPP_PGFP	Page à
ESSMS 2	CRPA_1 PGFP	Page à
ESSMS 3	CRPA_2 PGFP	Page à
ESSMS ...	CRPA_... PGFP	Page à
<b><u>Plan global de financement pluriannuel</u></b>	PGFP	Page à
<b><u>Détermination du fonds de roulement au 31 décembre N-1</u></b>	Bilan financier	Page à
<b><u>Ratios d'analyse financière</u></b>	Ratios_financiers	Page
<b><u>Tableau de répartition des charges communes et opérations faites en commun</u></b>	Tableau_Rcc	Page
<b><u>Engagements hors bilan</u></b>	Tab_Eng. hors bilan	Page

Accusé de réception en préfecture  
094-269400453-20250425-2025-03-11-DE  
Date de réception préfecture : 02/05/2025

Raison sociale :	SAAD
FINESSE ET :	940028632

**Compte de résultat prévisionnel principal/annexe non soumis à l'obligation d'équilibre**

Présentation des charges :

	Réel 2023	Anticipé ou réel 2024 (1)	Exercice 2025
--	-----------	---------------------------	---------------

**GROUPE I : CHARGES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE**

<b>ACHATS</b>			
601/602/603 Achats stockés et variation des stocks	0,00 €	0,00 €	0,00 €
606 Achats non stockés de matières et fournitures	999,12 €	517,46 €	800,00 €
607 Achats de marchandises			
709 Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement			
713 Variation des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)			

**SERVICES EXTERIEURS**

6111 Sous-traitance: prestations à caractère médical	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6112 Sous-traitance: prestations à caractère médico-social	576,00 €	0,00 €	0,00 €
6118 Sous-traitance: autres prestations de service			

**AUTRES SERVICES EXTERIEURS**

624 Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel (autres que c/6242)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6242 Transports d'usagers			
625 Déplacements, missions et réceptions	100,00 €	0,00 €	100,00 €
626 Frais postaux et frais de télécommunications	3 258,36 €	4 568,94 €	6 600,00 €
6281 Prestations de blanchissage à l'extérieur			
6282 Prestations d'alimentation à l'extérieur			
6283 Prestations de nettoyage à l'extérieur			
6284 Prestations d'informatique à l'extérieur			
6287/6288 Divers - Remboursements de frais et autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €

<b>TOTAL GROUPE I</b>	<b>4 933,48 €</b>	<b>5 086,40 €</b>	<b>7 500,00 €</b>
-----------------------	-------------------	-------------------	-------------------

**GROUPE II : CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL**

	Réel 2023	Anticipé ou réel 2024	Exercice 2025
621 Personnel extérieur à l'établissement			
622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires			
631 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)	11 575,00 €	10 655,00 €	12 170,00 €
633 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	491 580,03 €	433 212,81 €	462 820,00 €
641 Rémunérations du personnel non médical	0,00 €	0,00 €	0,00 €
642 Rémunérations du personnel médical			
643 Rémunération du personnel handicapé			
645 Charges de sécurité sociale et de prévoyance	57 997,84 €	93 842,38 €	99 540,00 €
646 Personnes handicapées			
647 Autres charges sociales	0,00 €	0,00 €	0,00 €
648 Autres charges de personnel			

<b>TOTAL GROUPE II</b>	<b>561 152,87 €</b>	<b>537 710,19 €</b>	<b>574 530,00 €</b>
------------------------	---------------------	---------------------	---------------------

(1) : Anticipé pour les EPRD établis avant la clôture de l'exercice N-1.

**GROUPE III : CHARGES AFFERENTES A LA STRUCTURE**

	Réel 2023	Anticipé ou réel 2024	Exercice 2025
612 Redevances de crédit-bail			
613 Locations			
614 Charges locatives et de copropriété	1 994,40 €	15 981,48 €	6 500,00 €
615 Entretien et réparations			
616 Primes d'assurances			
617 Etudes et recherches	0,00 €	930,00 €	2 800,00 €
618 Divers			
623 Information, publications, relations publiques			
627 Services bancaires et assimilés			
635 Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)			
637 Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)			

**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**

651 Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires			
653 Contribution versée au groupement hospitalier de territoire			
654 Pertes sur créances irrécouvrables	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
655 Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
657 Subventions			
658 Charges diverses de gestion courante	1,04 €	0,00 €	12,00 €

**CHARGES FINANCIERES**

66 Charges financières			
------------------------	--	--	--

**CHARGES EXCEPTIONNELLES**

671 Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00 €	0,83 €	0,00 €
673 Titres annulés (sur exercices antérieurs) (ESSMS publics)	0,00 €	0,00 €	2 500,00 €
675 Valeurs comptables des éléments d'actif cédés			
678 Autres charges exceptionnelles			

**DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS**

6811 Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles			
6812 Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir			
6815 Dotations aux provisions des charges d'exploitation			
6816 Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles			
6817 Dotations aux dépréciations des actifs circulants			
686 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges financières			
6871 Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations			
68725 Dotations aux amortissements dérogatoires			
68741 Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR			
68742 Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations			
68746 Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)			
68748 Autres dotations aux provisions réglementées			
6876 Dotations aux dépréciations exceptionnelles			
689 Reports en fonds dédiés (sauf c/6892 et c/6895) (ESSMS privés)			
68921 Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)			
68922 Reports en fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)			
6895 Reports en fonds dédiés sur contribution financière d'autres organismes (ESSMS privés)			

<b>TOTAL GROUPE III</b>	<b>1 995,44 €</b>	<b>16 912,31 €</b>	<b>2 812,00 €</b>
-------------------------	-------------------	--------------------	-------------------

<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>568 081,79 €</b>	<b>558 708,90 €</b>	<b>594 842,00 €</b>
--------------------------	---------------------	---------------------	---------------------

<b>EXCEDENT PREVISIONNEL</b>	<b>10 206,00 €</b>	<b>98 416,40 €</b>	<b>0,00 €</b>
------------------------------	--------------------	--------------------	---------------

<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL/ANNEXE</b>	<b>578 287,79 €</b>	<b>656 125,30 €</b>	<b>594 842,00 €</b>
--	---------------------	---------------------	---------------------

Accuse de réception en préfecture  
16 07 21 00453 28250028  
Préfecture de la Région de Bruxelles-Capitale  
02/05/2025

## Présentation des produits :

## GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION

	Réel 2023	Anticipé ou réel 2024	Exercice 2025
731			
731224/7312132			
732			
733			
733222			
734			
7351			
7352			
7353			
7358			
738			
<b>TOTAL GROUPE I</b>	<b>301 284,99 €</b>	<b>351 332,87 €</b>	<b>320 000,00 €</b>

## GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION

	Réel 2023	Anticipé ou réel 2024	Exercice 2025
70			
70821			
70822			
70823			
71			
72			
74			
75			
803			
809			
819			
829			
8419			
8429			
8439			
8459/ 869/79			
8489			
8611			
<b>TOTAL GROUPE II</b>	<b>277 002,80 €</b>	<b>308 792,43 €</b>	<b>274 842,00 €</b>

## GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES

	Réel 2023	Anticipé ou réel 2024	Exercice 2025
76			

## PRODUITS EXCEPTIONNELS

771			
773			
775			
777			
778			
7781			
<b>TOTAL GROUPE III</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

## AUTRES PRODUITS

7811			
7815			
7816			
7817			
786			
78725			
78741			
78742			
78746			
78748			
7876			
789			
78921			
78922			
7895			
79			

<b>TOTAL GROUPE III</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
-------------------------	---------------	---------------	---------------

<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>578 287,79 €</b>	<b>658 125,30 €</b>	<b>594 842,00 €</b>
---------------------------	---------------------	---------------------	---------------------

<b>DEFICIT PREVISIONNEL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
-----------------------------	---------------	---------------	---------------

<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL/ANNEXE</b>	<b>578 287,79 €</b>	<b>658 125,30 €</b>	<b>594 842,00 €</b>
--	---------------------	---------------------	---------------------

Résultats antérieurs repris dans le cadre de la tarification (déficits)			
Résultats antérieurs repris dans le cadre de la tarification (excédents)			

Ratios	Réel 2023	Anticipé ou réel 2024	Exercice 2025
Marge brute d'exploitation	10 206,00 €	98 417,23 €	2 500,00 €
Produits courants d'exploitation (Comptes 70 à 75 - c/709 et 713)	578 287,79 €	658 125,30 €	594 842,00 €
Taux de marge brute	1,76%	14,95%	0,42%
Résultat net	10 206,00 €	98 416,40 €	2 500,00 €
Produits comptes classe 7 - c/709 et 713	578 287,79 €	658 125,30 €	594 842,00 €
Taux de résultat	1,76%	14,95%	0,42%

Nota : Les CRPA relevant de l'article R. 314-74 du CASF (dotalions non affectées et services industriels et commerciaux des établissements publics sociaux et médico-sociaux autonomes) ne peuvent être présentés qu'en équilibre ou en excédent.

Accusé de réception en préfecture  
N°4-269448204-250425-2025-03-11-DE  
Date de réception en préfecture : 02/05/2025

Accusé de réception en préfecture  
094-269400453-20250425-2025-03-11-DE  
Date de réception préfecture : 02/05/2025

**Synthèse des CRP**

<b>FINESS ET</b>	940028632
<b>Raison sociale</b>	SAAD

**COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL NON SOUMIS A EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2025)**

	CHARGES	PRODUITS
<b>Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante</b>	7 500,00 €	320 000,00 €
<b>Groupe II : charges afférentes au personnel</b>	574 530,00 €	274 842,00 €
<b>Groupe III : charges afférentes à la structure</b>	12 812,00 €	0,00 €
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	594 842,00 €	594 842,00 €
<b>RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE</b>	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL</b>	594 842,00 €	594 842,00 €

<b>FINESS ET</b>	
<b>Raison sociale</b>	

**COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE - ESMS NON SOUMIS A EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2025)**

	CHARGES	PRODUITS
<b>Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante</b>	0,00 €	0,00 €
<b>Groupe II : charges afférentes au personnel</b>	0,00 €	0,00 €
<b>Groupe III : charges afférentes à la structure</b>	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	0,00 €	0,00 €
<b>RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE</b>	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL</b>	0,00 €	0,00 €

OU

**COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE - ESMS SOUMIS A OBLIGATION D'EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2025)**

	CHARGES	PRODUITS
<b>Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante</b>	0,00 €	0,00 €
<b>Groupe II : charges afférentes au personnel</b>	0,00 €	0,00 €
<b>Groupe III : charges afférentes à la structure</b>	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	0,00 €	0,00 €
<b>Déficit antérieur du CRP reporté (002)</b>	0,00 €	0,00 €
<b>Amortissements comptables excédentaires différés (005)</b>	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	0,00 €	0,00 €

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRPP + CRPA) - EXERCICE 2025

	CHARGES	PRODUITS	
Groupes I : charges afférentes à l'exploitation courante	7 500,00 €	320 000,00 €	Groupes I : produits de la liquidation
Groupes II : charges afférentes au personnel	574 530,00 €	274 842,00 €	Groupes II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupes III : charges afférentes à la structure	12 812,00 €	0,00 €	Groupes III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encensables
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>594 842,00 €</b>	<b>594 842,00 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE (1)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE (1)</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL</b>	<b>594 842,00 €</b>	<b>594 842,00 €</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL</b>

TABEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE - EXERCICE 2025

RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (EXCEDENT) (1)	0,00 €	0,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (DEFICIT) (1)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00 €	0,00 €	Quoties-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
Report en fonds dédiés (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	Report sur amortissements, dépréciations et provisions
			Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>SOUS-TOTAL 2</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (s1 1-2-0)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (s1 1-2-0)</b>
<i>Taux de CAF en pourcentage des produits</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>	<i>Taux d'IAF en pourcentage des produits</i>

TABEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - EXERCICE 2025

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE	0,00 €	0,00 €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
Remboursement des dettes financées	0,00 €	0,00 €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (2)	0,00 €	0,00 €	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106 Réserves) et subventions d'investissement
Autres emplois	0,00 €	0,00 €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT</b>

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE SUR LES COMPTES DE LAISON STABLES DE TRESORERIE - EXERCICE 2025 (3)

Compte de liaison stable de trésorerie (en emploi)	0,00 €	0,00 €	Compte de liaison stable de trésorerie (en ressource)
--	--------	--------	---

Cadre EPRD synthétique (suite)

FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL PREVISIONNEL (FRNG) - EXERCICE 2025

FRNG estimé au 1er janvier 2025	0,00 €
Variation du fonds de roulement : Apport ou (Prélèvement) calculé à partir du TRP, corrigé, pour les ESSMS privés, des mouvements de l'exercice sur les comptes de liaison stables de trésorerie	0,00 €
<b>FRNG prévisionnel au 31 décembre 2025</b>	<b>0,00 €</b>

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR) PREVISIONNEL - EXERCICE 2025

BFR estimé au 1er janvier 2025	0,00 €
Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période	0,00 €
Diminution du besoin en fonds de roulement de la période	0,00 €
<b>BFR (ou EFE signe "-") prévisionnel au 31 décembre 2025</b>	<b>0,00 €</b>

TRESORERIE PREVISIONNELLE - EXERCICE 2025

Trésorerie au 1er janvier 2025	0,00 €
Variation prévisionnelle de trésorerie de la période	0,00 €
<b>Trésorerie au 31 décembre 2025</b>	<b>0,00 €</b>

Contrôle de la variation de trésorerie entre EPRD synthétique et PGFP

OK

(1) Hors report à nouveau (ligne 002) et ligne d'équilibre des amortissements comptables excédentaires différés (ligne 005)  
 (2) Y compris participations et créances rattachées à des participations  
 (3) ESSMS privés seulement

**Tableau de détermination et d'affectation de la capacité d'autofinancement (CAF)**

RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT ou DEFICIT) (1)		Comptes	Montant année 2025
+ Flux internes (charges)			0,00 €
+ Valeur comptable des éléments d'actif cédés		c/675	0,00 €
F	+ Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	c/6811	0,00 €
R	+ Dotations aux provisions pour renouvellement des immobilisations et dotations aux amortissements dérogatoires	c/68742, c/68725	0,00 €
I	+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/6812, c/6816, c/6871, c/68746, c/68748	0,00 €
	+ Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	c/68921	0,00 €
	+ Dotations aux provisions d'exploitation	c/6815	0,00 €
F	+ Dotations aux provisions de couverture du BFR	c/68741	0,00 €
R	+ Dotations aux dépréciations des actifs circulants: créances, stocks et en-cours	c/6817	0,00 €
E	+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	c/686, c/6876	0,00 €
	+ Reports en fonds dédiés (ESSMS privés), sauf c/68921	c/689 (hors c/68921)	0,00 €
- Flux internes (produits)			0,00 €
	- Produits des cessions d'éléments d'actif	c/775	0,00 €
F	- Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	c/777	0,00 €
R	- Reprises sur provisions pour renouvellement des immobilisations et reprises sur amortissements dérogatoires	c/78742, c/78725	0,00 €
I	- Autres reprises sur amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/7811, c/7816, c/78746*, c/78748	0,00 €
	- Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat (ESSMS privés)	c/7781	0,00 €
	- Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	c/78921	0,00 €
	- Reprises sur provisions d'exploitation	c/7815	0,00 €
F	- Reprises sur provisions de couverture du BFR	c/78741	0,00 €
R	- Reprises sur dépréciations des actifs circulants: créances, stocks et en-cours	c/7817	0,00 €
E	- Autres reprises sur dépréciations et provisions	c/786, c/7876	0,00 €
	- Dotations de fonds reportés et de fonds dédiés (ESSMS privés), sauf c/78921	c/789 (hors c/78921)	0,00 €
<b>CAPACITE OU INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (CAF ou IAF)</b>			<b>0,00 €</b>
Point montant affectant le FRI			0,00 €
Point montant affectant le FRE			0,00 €

(1) : Montants précédés du signe "-" pour un déficit

Accusé de réception en préfecture  
094-269400453-20250425-2025-03-11-DE  
Date de réception préfecture : 02/05/2025

### Tableau de financement prévisionnel

Ressources		Réel 2023	Anticipé ou réel 2024 (1)	Exercice 2025
N° de comptes	Libellés			
	Capacité d'autofinancement	10 206,00 €	98 416,40 €	0,00 €
	<b>Titre 1 : Augmentation des capitaux propres :</b>			
10	Fonds associatifs, Apports, dotations et réserves (ESSMS publics) / Fonds propres et réserves (ESSMS privés) - (sauf compte 106)			
13	Subventions d'investissement (sauf 139)			
	<b>Titre 2 : Augmentation des dettes financières :</b>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165 (2))			
165	Dépôts et cautionnements reçus (2)			
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (ressources) (2)			
	<b>Titre 3 : Autres ressources :</b>			
17	Dettes rattachées à des participations (2)			
27	Autres immobilisations financières (sauf 271, 272, 273 et 2768)			
775	Produits des cessions d'éléments d'actif			0,00 €
070	Annulations de mandats sur exercices clos (3)			
	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>10 206,00 €</b>	<b>98 416,40 €</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT</b>	<b>10 206,00 €</b>	<b>98 416,40 €</b>	<b>0,00 €</b>

Emplois		Réel 2023	Anticipé ou réel 2024 (1)	Exercice 2025
N° de comptes	Libellés			
	Insuffisance d'autofinancement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10	Fonds propres et réserves - Réduction (sauf 106) (2)			
	<b>Titre 1 : Remboursement des dettes financières :</b>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165(2))			
165	Dépôts et cautionnements reçus (remboursements aux usagers) (2)			
17	Dettes rattachées à des participations (2)			
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (emplois) (2)			
	<b>Titre 2 : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé :</b>			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	- dont terrains			
	- dont agencements de terrains			
	- dont constructions			
	- dont installations techniques, matériel et outillage			
	- dont autres immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières (sauf 2768)			
	<b>Titres 3 : Autres emplois :</b>			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)			
071	Annulation de titres sur exercices clos (3)			
	<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>10 206,00 €</b>	<b>98 416,40 €</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT</b>	<b>10 206,00 €</b>	<b>98 416,40 €</b>	<b>0,00 €</b>

(1) : Anticipé pour les EPRD établis au 31 octobre N-1

(2) : ESSMS privés seulement

(3) : ESSMS publics seulement

Accusé de réception en préfecture  
094-269400453-20250425-2025-03-11-DE  
Date de réception préfecture : 02/05/2025

Accusé de réception en préfecture  
094-269400453-20250425-2025-03-11-DE  
Date de réception préfecture : 02/05/2025

**Modèle de compte de résultat prévisionnel du plan global de financement pluriannuel (f CRP par ESSMS)**

<b>FINESS ET</b>	<b>940028632</b>
Raison sociale	SAAD

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Postes</b>							
<b>GRUPE I Charges afférentes à l'exploitation courante</b>							
Variations annuelles des charges du groupe 1 (plusieurs lignes si nécessaire)	5 086,40 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €
			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>GRUPE II Charges afférentes au personnel</b>							
Variations annuelles des charges du groupe 2 (comptes 621 et 622)	537 710,19 €	574 530,00 €	574 530,00 €	574 530,00 €	574 530,00 €	574 530,00 €	574 530,00 €
Recrutements et autres variations de charges de personnel (plusieurs lignes si nécessaire)							
			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>GRUPE III Charges afférentes à la structure</b>							
Charges du groupe 3 - c/61 et c/62 (1) (hors c/615 ci-après)	16 812,31 €	12 812,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Charges du groupe 3 - c/65 (1)	930,00 €	2 800,00 €					
Charges du groupe 3 - c/65 (1)	0,00 €	0,00 €					
Charges d'entretien réparation (1)	15 981,48 €	6 500,00 €					
Charges exceptionnelles décaissables							
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €					
Dotations aux amortissements des immobilisations acquises avant le 1/1/1/N	0,00 €	0,00 €					
Dotations aux amortissements des immobilisations sur acquisitions nouvelles							
FRI							
Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	0,00 €	0,00 €					
FRI							
Dotations aux amortissements dérogatoires, amortissements exceptionnels et dépréciations des immobilisations	0,00 €	0,00 €					
FRI							
Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00 €	0,00 €					
FRI							
Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €					
FRI							
Dotations aux autres provisions réglementées / Autres (c/68748)	0,00 €	0,00 €					
FRI							
Reportis en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (c/68921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €					
FRE							
Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR	0,00 €	0,00 €					
FRE							
Dotations aux provisions des charges d'exploitation	0,00 €	0,00 €					
FRE							
Dotations aux autres amortissements, provisions et dépréciations	0,00 €	0,00 €					
FRE							
Reportis en fonds dédiés (sauf c/68921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €					
Frais financiers des emprunts antérieurs à l'année N	0,00 €	0,00 €					
Frais financiers des emprunts nouveaux	0,00 €	0,00 €					
<b>A- Total des charges de l'exercice</b>	<b>559 706,90 €</b>	<b>594 842,00 €</b>	<b>582 030,00 €</b>				
<b>RESULTAT PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE (B - A)</b>	<b>98 416,40 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Reportis de déficits antérieurs et reportis au titre des amortissements comptables excédentaires différés	0,00 €	0,00 €					
<b>TOTAL EQUILIBRE GENERAL</b>	<b>658 125,30 €</b>	<b>594 842,00 €</b>	<b>582 030,00 €</b>				

(1): A retenir pour le calcul de la marge brute

Accusé de réception en préfecture  
094-269400453-20250425-2025-03-11-DE  
Date de réception préfecture : 02/05/2025

<b>GROUPE I Produits de la tarification</b>		351 332,87 €	320 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Produits à la charge de l'Etat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Produits à la charge de l'assurance malade	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Produits à la charge du département	239 280,55 €	218 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Produits à la charge de l'usage	01 981,84 €	88 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Produits à la charge d'autres financeurs	30 070,48 €	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Doit aides ponctuelles par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) - ARS</i>									
	<i>Doit aides ponctuelles par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) - Prélèvements départementaux</i>									
	<i>Doit aides ponctuelles par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) - Conseils départementaux</i>									
	<b>GROUPE II Autres produits relatifs à l'exploitation</b>	306 792,43 €	274 842,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Variations annuelles des produits du groupe 2 (valeurs lignes si nécessaire)</i>									
	<b>GROUPE III Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Produits du groupe 3 autres que ceux indiqués ci-dessous</i>									
	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Produits des subventions d'investissement versés au résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Quote-part de dédommements du fonds associatif versés au compte de résultat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Quote-part de dédommements du fonds associatif versés au compte de résultat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Reprises sur amortissements dérogatoires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Reprises sur autres amortissements, autres provisions et dépréciations imputant le FRI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Reprises sur autres amortissements, autres provisions et dépréciations imputant le FRI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Reprises sur autres amortissements, autres provisions et dépréciations imputant le FRI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Reprises sur autres amortissements, autres provisions et dépréciations imputant le FRI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (c/78921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Reprises sur provisions d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Reprises sur autres provisions et dépréciations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (sauf c/78921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Transfert des charges	558 125,30 €	594 842,00 €	274 842,00 €	274 842,00 €	274 842,00 €	274 842,00 €	274 842,00 €	274 842,00 €	274 842,00 €
	<b>B. Total des produits de l'exercice</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>RESULTAT PREVISIONNEL DEFICITAIRE (A - B)</b>									
	Reprises d'excédents antérieurs et aménagement des charges d'amortissement									
	Reprises sur les réserves de compensation des charges d'amortissement									
	<b>TOTAL EQUILIBRE GENERAL</b>	558 125,30 €	594 842,00 €	582 030,00 €	582 030,00 €	582 030,00 €	582 030,00 €	582 030,00 €	582 030,00 €	582 030,00 €

Accusé de réception en préfecture  
094-269400453-20250425-2025-03-11-D  
Date de réception préfecture : 02/05/2025

Accusé de réception en préfecture  
094-269400453-20250425-2025-03-11-DE  
Date de réception préfecture : 02/05/2025



	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
<b>F</b>	Augmentation des financements stables d'investissement de la période = (5)								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	CAF ou JAF (ligne -) prévisionnelle affectée au FRI = (3)								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Réserve et excédents affectés à l'investissement (ESSMS pub.: 1066Z / ESSMS priv.: 1066Z)								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Affectation des résultats à la réserve de compensation des charges d'amortissement (ESSMS pub.: 10607 / ESSMS priv.: 10607)								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Appoints, dotations, réserves, fonds propres (seul 106 Réserves)								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Subventions d'investissement (comptes 13)								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Emprunts et dettes assimilées (comptes 16) à plus d'un an								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Produits des cessions d'éléments d'actif								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Comptes de liaison investissement (établissements privés)								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Autres								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Diminution des financements stables d'investissement de la période = (6)								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Fonds propres et réserves (ESSMS privés) - Réduction - (seul compte 104)								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Remboursements des emprunts antérieurs à plus d'un an (part capital)								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Remboursements des emprunts prévus au plan à plus d'un an (part capital)								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Acquisition d'immobilisations :								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Immobilisations incorporelles								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Terrains								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Ameublements de terrain								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Constructions								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Installations techniques matériel et outillage								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Autres immobilisations corporelles								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Immobilisations en cours								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Immobilisations financières								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Rapport sur les réserves de compensation des charges d'amortissement								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentations)								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Autres								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Comptes de liaison investissement (établissements privés)								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Variations du FRI (5) - (6) = (7)								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	FRI initial (8)								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	FRI cumulé de fin de période = (7) + (8) = (9)								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Augmentation des financements stables d'exploitation de la période = (10)								
	98 416,40 €	98 416,40 €	98 416,40 €	98 416,40 €	98 416,40 €	98 416,40 €	98 416,40 €	98 416,40 €	
	CAF ou JAF (ligne -) prévisionnelle affectée au FRI = (4)								
	98 416,40 €	98 416,40 €	98 416,40 €	98 416,40 €	98 416,40 €	98 416,40 €	98 416,40 €	98 416,40 €	
	Rapport sur les réserves de compensation des charges d'amortissement								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Comptes de liaison trésorerie (tableau) (établissements privés)								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Autres								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Diminution des financements stables d'exploitation de la période = (11)								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Rapport à l'investissement des réserves de couverture du BFR								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Affectation des résultats à l'investissement								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Affectation des résultats à la réserve de compensation des charges d'amortissement (ESSMS pub.: 10607 / ESSMS priv.: 10607)								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Comptes de liaison trésorerie (tableau) (établissements privés)								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Autres								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Variations du FRI (10) - (11) = (12)								
	98 416,40 €	98 416,40 €	98 416,40 €	98 416,40 €	98 416,40 €	98 416,40 €	98 416,40 €	98 416,40 €	
	FRI initial (13)								
	98 416,40 €	98 416,40 €	98 416,40 €	98 416,40 €	98 416,40 €	98 416,40 €	98 416,40 €	98 416,40 €	
	FRI cumulé de fin de période = (12) + (13) = (14)								
	98 416,40 €	98 416,40 €	98 416,40 €	98 416,40 €	98 416,40 €	98 416,40 €	98 416,40 €	98 416,40 €	
	Rapport sur le fonds de roulement net global = (7) + (12) = (15)								
	98 416,40 €	98 416,40 €	98 416,40 €	98 416,40 €	98 416,40 €	98 416,40 €	98 416,40 €	98 416,40 €	
	FRI initial (10)								
	98 416,40 €	98 416,40 €	98 416,40 €	98 416,40 €	98 416,40 €	98 416,40 €	98 416,40 €	98 416,40 €	
	Rapport de roulement Net Global (FRNG) de fin de période = (15) + (16) = (17)								
	98 416,40 €	98 416,40 €	98 416,40 €	98 416,40 €	98 416,40 €	98 416,40 €	98 416,40 €	98 416,40 €	

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Augmentation du baux ou fonds de roulement de la période = (19)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Augmentation des stocks	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Augmentation des créances (effet volume ou prix)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Diminution des dettes fournisseurs (effet volume ou prix)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres augmentations du BFR	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>B Diminution des baux ou fonds de roulement de la période = (19)</b>	<b>0,00 €</b>							
Diminution des stocks	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Diminution des créances (effet volume ou prix)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Augmentation des dettes fournisseurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres diminutions du BFR	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Variaisons du BFR = (18) - (19) = (20)</b>	<b>0,00 €</b>							
BFR initial (21)	98 416,40 €	98 416,40 €	98 416,40 €	98 416,40 €	98 416,40 €	98 416,40 €	98 416,40 €	98 416,40 €
<b>BFR cumulé fin de période = (20) + (21) = (22)</b>	<b>98 416,40 €</b>							
<b>Variaisons de la trésorerie sur la période = (7) + (12) - (20) = (23)</b>	<b>0,00 €</b>							
Trésorerie initiale = (24)	98 416,40 €	98 416,40 €	98 416,40 €	98 416,40 €	98 416,40 €	98 416,40 €	98 416,40 €	98 416,40 €
<b>Trésorerie de fin de période = (23) + (24) = (25)</b>	<b>98 416,40 €</b>							
Valuations des financements à court terme = (26)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Liquidités de fin de période = Liquidités de début de période + (23) + (26)</b>	<b>98 416,40 €</b>							

Contrôle conférence  
avec l'onglet "Bilan Financier":  
FRIGS (montant inscrit au D08 du P08P):  
Ecart au statut: €  
Ecart au statut: €

Données complémentaires nécessaires au calcul des ratios

Montant cumulé des emprunts en fin d'année (exemple: 1899) à plus d'un an	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant des remboursements de cautions sur l'année (exemple: 169) (ESSMS publics)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant cumulé des remboursements de cautions sur l'année (exemple: 169) (ESSMS publics)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant cumulé des remboursements de cautions sur l'année (exemple: 169) (ESSMS publics)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant cumulé de l'actif immobilisé brut en fin d'année (1)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mesures correctives le cas échéant, (fonds d'immobilisation, etc.)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant cumulé de l'actif immobilisé brut en fin d'année pris en compte pour le calcul du taux de valeur	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant cumulé des amortissements en fin d'année (1)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mesures correctives le cas échéant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant cumulé des amortissements en fin d'année pris en compte pour le calcul du taux de valeur	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

RATIOS

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Taux d'intérêt net (< 50%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Débit apparent de la dette (< 10 ans)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CAF / Remboursement annuel du capital des emprunts (2*)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux de CAF en % des produits nets (27% 77,77% et 78)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Taux de valeur global des immobilisations (1)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Marge brute d'exploitation	14,05%	14,05%	14,05%	14,05%	14,05%	14,05%	14,05%	14,05%
Taux de marge brute d'exploitation en % des produits courants	14,05%	14,05%	14,05%	14,05%	14,05%	14,05%	14,05%	14,05%

(1) : Le taux de valeur pour l'année N+1 est calculé à partir des données du tableau "DOR". Pour les années qui suivent, les acquisitions nouvelles et les dévaluations aux amortissements sont indiquées séparément à partir des données "CAF" et "FR" ci-dessus. Si nécessaire, ces données doivent être corrigées (notamment en cas de sorties d'immobilisations).

Accusé de réception en préfecture  
094-269400453-20250425-2025-03-11-DE  
Date de réception préfecture : 02/05/2025

**Bilan financier - Détermination du fonds de roulement au 31 décembre N-1**  
(document à établir qu'après la clôture de l'exercice N-1)

BIENS	2023	Réel 2024 (1)	FINANCEMENTS	2023	Réel 2024 (1)
<b>Biens stables</b>			<b>Financements stables</b>		
Immobilisations incorporelles brutes	0,00 €	0,00 €	Apports, cotisations, réserves et fonds propres		
Immobilisations corporelles brutes			Excédents affectés à l'investissement		
- Terrains			Subventions d'investissement		
- Agencements de terrain			Réserve de compensation des charges d'amortissement		
- Constructions			Fonds dédiés à l'investissement (3)		
- Installations techniques, matériel et outillage			Provisions réglementées des plus-values nettes d'actif		
- Autres immobilisations corporelles			Emprunts et dettes assimilés (à plus d'un an à l'origine)		
Immobilisations corporelles et incorporelles en cours			Dépôts et cautionnements reçus		
Immobilisations en cours - Part investissement PPP (2)			Amortissements des immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €
			- Agencements de terrain		
			- Constructions		
			- Installations techniques, matériel et outillage		
			- Autres immobilisations corporelles		
Immobilisations financières			Amortissement des immobilisations incorporelles		
Amortissements comptables excédentaires différés (3)			Dépenses refusées par l'autorité de tarification (3) (6)		
Charges à répartir sur plusieurs exercices			Autres (7)		
Autres			Comptes de liaison investissement (3) (8)		
Total II	0,00 €	0,00 €	Total I	0,00 €	0,00 €
<b>Fonds de roulement d'investissement négatif (II-II)</b>	0,00 €	0,00 €	<b>Fonds de roulement d'investissement positif (III-II)</b>	0,00 €	0,00 €
<b>Actifs stables d'exploitation</b>			<b>Financements stables d'exploitation</b>		
Rapport à nouveau déductible (4)			Réserves et provisions affectées à la couverture du BFR		
Résultat déductible (4)			Réserves de compensation des déficits		
Créances gisantes			Rapport à nouveau excédentaire en attente d'affectation (4)		
Droits acquis par les salariés, non provisionnés (3)			Provisions pour risques et charges		
			Fonds dédiés à l'exploitation (3)		
			Dépréciation des stocks, créances et éléments financiers		
			Autres		
Compte de liaison trésorerie (stable)			Compte de liaison trésorerie (stable)		
Total IV	0,00 €	0,00 €	Total III	0,00 €	0,00 €
<b>Fonds de roulement d'exploitation négatif (III-IV)</b>	0,00 €	0,00 €	<b>Fonds de roulement d'exploitation positif (III-IV)</b>	0,00 €	0,00 €
<b>Fonds de roulement net global négatif</b>	0,00 €	0,00 €	<b>Fonds de roulement net global positif</b>	0,00 €	0,00 €
<b>Valeurs d'exploitation</b>			<b>Dettes d'exploitation</b>		
Stocks et en-cours			Avances reçues		
Avances et acomptes versés			Fournisseurs		
Créances sur organismes payeurs, usagers et clients			Dettes sociales et fiscales		
Créances diverses d'exploitation			Dettes diverses d'exploitation		
Créances irrécouvrables admises en non valeur (5)			Produits constatés d'avance		
Charges constatées d'avance			Ressources à reverser à l'aide sociale		
Dépenses pour congés payés			Fonds déposés par les résidents		
Autres			Autres		
Compte de liaison d'exploitation			Compte de liaison d'exploitation		
Total VI	0,00 €	0,00 €	Total V	0,00 €	0,00 €
<b>Besoin en fonds de roulement (VI-V)</b>	0,00 €	0,00 €	<b>Excédent de financement d'exploitation (VI-V)</b>	0,00 €	0,00 €
<b>Liquidités</b>			<b>Financements à court terme</b>		
Valeurs mobilières de placement			Fournisseurs d'immobilisations		
Disponibilités			Fonds des majeurs protégés		
Autres			Concours bancaires courants		
Compte de liaison trésorerie			Ligne de trésorerie		
Total VIII	0,00 €	0,00 €	Intérêts courus non échus		
<b>Trésorerie positive (VIII-VII)</b>	0,00 €	0,00 €	Autres (dont emprunts à un an ou plus)		
<b>TOTAL DES BIENS (II+IV+VI+VIII)</b>	0,00 €	0,00 €	Compte de liaison trésorerie		
<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (I+III+V+VII)</b>	0,00 €	0,00 €	Total VII	0,00 €	0,00 €
<b>Trésorerie négative (VIII-VII)</b>	0,00 €	0,00 €	<b>Trésorerie négative (VIII-VII)</b>	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL DES BIENS (II+IV+VI+VIII)</b>	0,00 €	0,00 €	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (I+III+V+VII)</b>	0,00 €	0,00 €

(1) : Pour les biens stables au 31 octobre N-1, cette colonne est à compléter après la clôture de l'exercice N-1

(2) : PPP = Partenariat public privé

(3) : ESSMS publics seulement

(4) : Sous réserve de l'avis des financeurs

(5) : ESSMS publics seulement

(6) : Montant précédé du signe "-"

(7) : Dont résultats non contrôlés par des tiers financeurs

(8) : Pour les ESSMS publics, ESSMS rattachés à une collectivité territoriale, un CCAS ou un CIAS seulement

2023	Réel 2024 (1)
OK	OK

**Contrôle entre BIENS et FINANCEMENTS :**

**Contrôle du résultat net N-1 entre PGFP et FDR :**

Ecart de 98416 €	
------------------	--

Accusé de réception en préfecture  
094-2694444-443-20230906-03-11-D-  
Date de réception préfecture : 06/10/2025

Accusé de réception en préfecture  
094-269400453-20250425-2025-03-11-DE  
Date de réception préfecture : 02/05/2025

Informations complémentaires pour le calcul des ratios

	2023	2024
Montant du compte 168 au 31/12 - Soldes débiteur (précède du signe -)		
Solde du compte 41 au 31/12	10 200,00 €	
CA/FAF	588 081,79 €	
Total classe 6 (charges décaissables uniquement)	0,00 €	
Total classe 6 (charges décaissables (comptes 601 à 603))	8 927,89 €	
Total comptes 63 et 645 à 647	69 572,94 €	
Total comptes 651.1 (impôts en produits)	0,00 €	
Total comptes 60 à 65	588 081,79 €	
Total des produits (hors c/775, 777, 7781 et 78)	578 287,79 €	658 125,30 €
Total comptes 709 et 713	0,00 €	0,00 €
Total classe 7 (sauf c/76, c/77, c/788 et c/797)	578 287,79 €	658 125,30 €
Marge brute d'exploitation	0 200,00 €	
Produits courants d'exploitation (Comptes 70 à 75 - c/709 et 713)	578 287,79 €	658 125,30 €

Ratios d'analyse financière

Thèmes & intitulés (valeur indicative)	Mode de calcul	Valeur de l'indicateur pour 2023	Valeur de l'indicateur pour 2024
<b>1. Endettement à moyen et long terme</b>			
1.1. Indépendance financière (<=50%)	Emprunts (comptes 16 hors c/165, c/168 et c/169) x 100 Financement net (hors amortissements cumulés) Immobilisations nettes amovissables	0,00%	0,00%
1.2. Apurement de la dette (>2)	Dettes financières à moyen et long terme Emprunts (comptes 16 hors c/165, c/168 et c/169) CAF	0,00	0,00
1.3. Durée apparente de la dette		0,00	0,00
<b>2. Patrimoine Immobilier</b>			
2.1. Valeur des immobilisations (1)	Solde débiteur des comptes 28	0,00%	0,00%
Construction	Solde débiteur des comptes 21 correspondants	0,00%	0,00%
Installations techniques, matériel et outillage		0,00%	0,00%
Autres immobilisations corporelles		0,00%	0,00%
<b>3. Equilibre du bilan</b>			
3.1. a. Fonds de roulement en jours d'exploitation			
Fonds de roulement d'investissement (FRI)	FRI (ou FER ou FRNG x 365)	0,00	0,00
Fonds de roulement d'exploitation (FRE)	Total classe 6 (charges décaissables uniquement)	0,00	0,00
Fonds de roulement net global (FRNG)		0,00	0,00
3.1. b. Besoin en fonds de roulement en jours d'exploitation			
3.1. c. Trésorerie en jours d'exploitation	BER x 365	0,00	0,00
3.2. Réserve de couverture du BFR en jours d'exploitation	Intégrité x 365	0,00	0,00
3.3. Réserve de couverture du BFR en jours d'exploitation	Solde des comptes 141 et 106/5 x 365	0,00	0,00
3.4. Réserve de couverture du BFR en jours d'exploitation	Total classe 6 (charges décaissables uniquement)	0,00	0,00
<b>4. Répartition des produits d'exploitation par ligne</b>			
4.1. Stocks (10-20)	(Stocks profits débiteur classe 311 x 365)	0,00	0,00
Total des consommations (comptes 601 à 603)		0,00	0,00
(Solde débiteur comptes 411 x 365)		0,00	0,00
Total des produits (comptes 70 et 73)		0,00	0,00
(Solde créditeur comptes 401 x 365)		0,00	0,00
4.2. Créances (< 30 j)	Total des charges (comptes 60 à 62) <sup>(1)</sup>	0,00	0,00
4.3. Dettes fournisseurs (< 45 j)	(Solde débiteur comptes 43 et 44) x 365	0,00	0,00
4.4. Dettes sociales et dettes fiscales	Total des charges (comptes 63 et 645 à 647)	1,76%	14,95%
<b>5. Autres</b>	CAF x 100		
5.1. Taux de CAF (c à 10%)	Total classe 7 (sauf c/775, 777, 7781 et 78) - c/709 et 713	1,76%	14,95%
5.2. Taux de compensation des déficits	Réserve de compensation des déficits (cf. 100/95) x 100	0,00%	0,00%
Total classe 7 (sauf c/76, c/77, c/788 et c/797) - c/709 et 713		0,00%	0,00%
5.3. Taux de charge brute d'exploitation	(Comptes 70 à 75 - Charges 650 à 653) x 100	1,76%	14,95%
Comptes 70 à 75 - c/709 et c/713		1,76%	14,95%

(1) : Des chiffres à configurer des soldes débiteurs des comptes 23 correspondants le cas échéant

(2) : Hors de la réception en lecture

(3) : Hors de la réception en lecture

(4) : Hors de la réception en lecture

(5) : Hors de la réception en lecture

(6) : Hors de la réception en lecture

(7) : Hors de la réception en lecture

(8) : Hors de la réception en lecture

(9) : Hors de la réception en lecture

(10) : Hors de la réception en lecture

(11) : Hors de la réception en lecture

(12) : Hors de la réception en lecture

(13) : Hors de la réception en lecture

(14) : Hors de la réception en lecture

(15) : Hors de la réception en lecture

Document communiqué en vertu de la loi n° 2025-03-11-DE  
Date de réception : 02/05/2025







0%	
0%	- €

0%	
0%	
0%	
0%	
0%	- €

Accusé de réception en préfecture  
094-269400453-20250425-2025-03-11-DE  
Date de réception préfecture : 02/05/2025

## ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

**Précisions et consignes de remplissage :**

Cet onglet fournit des informations complémentaires au bilan financier sur les opérations relatives à des contrats de crédit-bail et/ou des locations mobilières ou immobilières ( informations pourront être utiles pour effectuer un retraitement sur les différentes composantes de la CAF, afin que cette dernière ne soit pas biaisée par une situation immobilière engagements reçus et donnés peuvent être utilement mentionnés dans le rapport budgétaire et financier (engagements de retraite, litiges non provisionnés, garanties bancaires, etc.)).

**L'information est à présenter opération par opération.** Pour ajouter une nouvelle ligne de saisie, cliquer sur le bouton à gauche du tableau 

Il convient de saisir dans le tableau l'information la plus détaillée possible permettant :

- d'avoir une bonne compréhension du contrat (identité du cocontractant, nature, date et durée du contrat), en explicitant le cas échéant les clauses particulières dans le rapport
- d'apprécier les engagements du gestionnaire non traduits dans le bilan financier, en termes de sorties de trésorerie futures (redevances restant à payer) ;
- de reconstituer la valeur nette de l'actif correspondant à l'investissement (prix d'achat résiduel) et de mesurer l'impact total de cet investissement sur la trésorerie des ESSM: (redevances payées et restant à payer).

Raison sociale du cocontractant	Nature du contrat	Date du contrat	Durée du contrat	Redevances payées		Moins de 1 an
				de l'exercice	cumulées	
<b>Total</b>				0,00 €	0,00 €	0,00 €

	<p>de longue durée. Au besoin, ces lières différentes. Les autres, etc.).</p> <p>mont budgétaire et financier ;</p> <p>du périmètre (montant cumulé des</p>
--	---

  

Redevances restant à payer selon échéances		
de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total restant
0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Prix d'achat résiduel
		0,00 €

Accusé de réception en préfecture  
094-269400453-20250425-2025-03-11-DE  
Date de réception préfecture : 02/05/2025

Accusé de réception en préfecture  
094-269400453-20250425-2025-03-11-DE  
Date de réception préfecture : 02/05/2025



Accusé de réception en préfecture  
094-269400453-20250425-2025-03-11-DE  
Date de réception préfecture : 02/05/2025